

Initiatives ministérielles

Commerce extérieur (M. Crosbie), dire aux Terre-Neuviens—qui ont à peine assez d'argent pour se nourrir, qui dépendent de la pêche comme employés des usines de traitement du poisson ou comme pêcheurs, qui ont du mal à joindre les deux bouts—que tout va pour le mieux dans le secteur de la pêche. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi ce même premier ministre ne fait rien pour mettre un terme à la situation inacceptable en ce qui a trait à l'électricité produite aux chutes Churchill et au Labrador.

Je me rends compte que mon temps est presque écoulé. Je crois avoir bien fait remarquer que, même si ce projet de loi facilite les exportations d'électricité aux États-Unis, et il y a du pour et du contre à ce sujet, ce dont nous discuterons en présentant des amendements au comité, il est de fort mauvaise augure pour les Terre-Neuviens. L'insulte devient plus visible, plus technique. Ceux qui vivent n'importe où au Canada pourront expédier leurs produits aux États-Unis ou ailleurs, mais les Terre-Neuviens eux devront demander la permission. Et on ne la leur donnera pas, surtout s'il s'agit de leur plus importante ressource, l'énergie hydro-électrique du Labrador. C'est une honte. Nous allons nous y opposer jusqu'à ce que quelqu'un en face nous entende.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, si les députés présents à la Chambre jetaient un coup d'oeil dehors, ils verraient le temps gris qu'il fait en ce triste vendredi après-midi où la Chambre marche au ralenti et est presque vide, les députés s'apprêtant à regagner leur circonscription pour s'occuper des affaires de leurs électeurs et passer quelque temps avec leur famille à l'occasion du jour d'Action de grâces.

Cela dit, je reconnais toute l'importance des tâches qui attendent les députés dans leur circonscription. Coïncidence curieuse, à mon avis, que la Chambre soit saisie de ce projet de loi à ce moment-ci de la journée et de la semaine. Débattu dans ces conditions, le projet de loi semble quasiment insignifiant. Malgré son apparence insignifiante, ce projet de loi joue un rôle essentiel dans la détermination de l'avenir du Canada et de ses ressources. J'irais jusqu'à dire que sa présentation à la Chambre

marque un point tournant dans le contrôle de l'industrie canadienne des ressources.

Par ce projet de loi le gouvernement, il me semble, s'efforce de manière insidieuse mais évidente d'harmoniser notre politique en matière d'énergie avec celle de nos voisins du sud. De toute évidence, nous renonçons à une partie du contrôle réglementaire que nous avons l'habitude d'exercer sur nos ressources primaires, comme l'énergie électrique dans le cas présent.

Le projet de loi a simplement pour objet de faciliter l'exportation d'électricité aux États-Unis. N'ayons pas peur des mots. C'est bien de cela qu'il s'agit.

Je tiens à dire que je suis d'accord avec mes collègues qui ont déjà parlé de ces questions, l'électricité est une importante source d'énergie au Canada. Elle va prendre de plus en plus d'importance au cours des prochaines années alors que nous nous efforcerons de nous arracher à une économie, à une société qui a dépendu des combustibles fossiles comme principale source d'énergie. Tout le monde à la Chambre et tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays connaissent assurément les problèmes auxquels sont confrontés non seulement le Canada mais le monde entier en ce qui concerne les émissions de dioxyde de carbone et le réchauffement de la planète.

L'électricité est une source d'énergie propre, et pour cette raison elle prendra une importance considérable dans l'avenir immédiat. Parce qu'elle deviendra de plus en plus importante pour le Canada en tant que principale source énergétique, il va sans dire que l'objet de ce projet de loi, à savoir la façon dont nous réglerons cette énergie dans les années à venir, devrait également être étudié très attentivement.

Pour des raisons historiques, il y a eu un chevauchement considérable entre les provinces et le gouvernement fédéral en ce qui concerne la réglementation de l'industrie électrique au Canada. Dès le départ, lorsque le programme énergétique national a été créé, le gouvernement fédéral tenait fermement au principe de base que toute l'électricité qui serait exportée devait constituer un excédent par rapport à nos besoins tant actuels que prévisibles.

Même lorsque, en 1959, la Loi sur l'Office national de l'énergie a porté de un an à 25 ans la durée maximale des licences d'exportation, on s'attendait clairement à ce que